

Registre in-quarto de 82 feuillets ; papier vergé ; filigrane : cartouche renfermant le mot BAUME. Reliure en parchemin, page d'un missel du xve siècle. (Ce registre ne contient que les minutes des délibérations).

1633-1634 (1er décembre-28 mars). — Fol. 3. Choix de Nicolas Nayme comme maître orfèvre juré (2 décembre). - Fol. 5 v°. Messe célébrée en la chapelle du Saint-Suaire pour la santé de l'infante Isabelle ; demande de prières particulières (7 décembre). — Fol. 13. Avis du décès de l'infante Isabelle ; ses obsèques seront célébrées avec le même cérémonial que celles de l'archiduc Albert ; choix de François Paul de Lisola, docteur ès-droits, pour prononcer l'oraison funèbre (20 décembre). — Fol. 15. Difficultés faites par les gouverneurs auxquels échoit le tour de la présidence le jour de la saint Jean-Baptiste pour l'élection du magistrat. On décide qu'à l'avenir, le jour de l'installation du corps des gouverneurs, ou marquera les semaines, sans tenir compte de ceux qui pourraient être absents ou malades le long de l'année et, que celui qui sera en tour le jour de la Saint-Jean sera tenu d'occuper la présidence. En cas de mort ou d'empêchement absolu, il sera remplacé par le suivant (24 décembre). — Fol. 16 v°. Amodiatisons de la cité (28 décembre). — Fol. 21. Fixation par le Chapitre au dimanche 8 janvier et au lundi 9 des obsèques de l'infante Isabelle (3 janvier 1634). — Fol. 25. Banvin de l'archevêque (5 janvier). — Fol. 29 v°. Cas de peste à Poligny (6 janvier). — Fol. 26. Commis envoyés à François Paul de Lisola pour le remercier de la belle harangue qu'il a prononcée aux Cordeliers aux obsèques de l'Infante ; on lui fait présent d'un gobelet d'argent de la valeur de dix écus (7 janvier). Fol. 26 v°. Obsèques à l'église Saint-Jean par le Chapitre (8-9 janvier). — Fol. 28 Vo. Prières aux Jésuites pour le repos de l'âme de l'Infante (12 janvier). — Fol. 29. Expulsion du quartier du Chapitre, à la demande de l'abbé de Balerne, grand chanteur, d'une femme impudique (14 janvier). — Fol. 31 vo. Prières à Saint-Vincent pour l'Infante (18 janvier). — Fol. 33. Prières aux Carmes pour l'Infante (20 janvier). — Fol. 34 vo. Réception de Bonaventure Alviset comme notaire de la cité (24 janvier). Fol. 35 v°. Annonce de l'arrivée prochaine du duc de Lorraine ; on enverra à sa rencontre à la porte une trentaine de citoyens avec leurs mousquets (25 janvier). — Fol. 36. Requête de Denis de Bâle, Luc Mareschal et Léonard Choulier, citoyens, représentant que depuis plusieurs années « ils ont employé leurs soings, crédits et beaucoup de frais pour attirer en ceste cité les conduites de marchandises venant d'Italie, Pays Bas, Angleterre ou allant ausdits lieux, lesquelles présentement par leur industrie et moyen passent en ceste cité » ; depuis 9 mois la décharge et recharge s'en fait sous leur direction. Ils demandent aux gouverneurs la permission de continuer ce trafic sous leur sauvegarde, dans la cité, à l'exclusion de tous autres, avec sauf-conduit spécial dans la cité et sur territoire, en raison du profit que celle-ci en retirerait. Ils supplient en outre qu'on leur accorde la décharge de la gabelle ordinaire pour l'entrée et la sortie des marchandises, et qu'ils puissent recevoir « quelque reconnaissance » pour chaque ballot (26 janvier). — Fol. 40. Lettres de leur procureur à Spire avisant les gouverneurs que la Chambre impériale a passé condamnation définitive contre la cité dans le procès pendant devant elle ; elle a condamné le maître du Saint-Esprit et consorts. — On demandera révision de cette sentence (30 janvier). — Fol. 42 v°. Lettres du procureur de Spire réclamant trois années de ses gages. Traité avec Richard Ligier, marchand épicier, qui a donné au messager chargé d'apporter ces lettres, des lettres de change afin de recevoir en la ville de Schlostadt la somme de 30 florins d'or, pour le paiement de ces gages (2 février). — Fol. 43 v°. Refus du maître du Saint-Esprit de passer procuration à la cité pour la poursuite à Spire. — On lui fait dire qu'il ne court aucun risque (4 février). — Fol. 44 v°. Offre du Chapitre de contribuer aux fortifications, pour cette fois, et sous réserve de ses immunités et priviléges. — Réclamation du Chapitre contre la demande qui lui a été faite de contribuer à la rupture de la glace sous le pont, sous prétexte qu'il jouit de la moitié du droit de pêche (7 février). — Fol. 47. Refus des gouverneurs d'accepter la contribution du Chapitre sous la forme des réserves proposées : ils proposent deux autres formules. — Fol. 48. Lettres de l'Empereur Ferdinand aux gouverneurs datées de Vienne le 12 janvier, transmettant les lettres qu'il écrit au Chapitre, pour l'inviter à concourir aux fortifications (11 février). — Fol. 50. Lettres du duc de Lorraine apportées par un gentilhomme, demandant aux gouverneurs la faculté de passer librement par la cité ; il rappelle le bon accueil fait précédemment à la duchesse de Lorraine (12 février). — Fol. 51. Audience du gentilhomme envoyé par le duc de Lorraine ; il dit que le duc est actuellement près d'Altkirch. — On lui fait réponse que les gouverneurs ont le plus grand désir de rendre service au duc « mais que l'occurrence du temps les obligeoit .. de représenter à S. A. que, si bien ils avoient une puissante volonté défaire tout ce qu'il désiroit d'eux, néanmoins que si sa présence donnoit ou pouvoit apporter quelque ombrage ou trouble du costé de la France,, que le pouvoir de la cité n'estoit de s'opposer aux desseings d'aucuns monarques de l'Europe et qu'ils supplioit sad. A. de sur ce faire telle réflexion qu'il conviendra en chose si importante» (13 février). — Fol. 53. Visite et présent à Madame Catherine de Lorraine, abbesse de Remiremont, arrivée dans cette cité. — Réception de Luc Vauderet comme notaire impérial (14 février). — Fol. 53 v°. Notification au Chapitre de la lettre de l'Empereur l'obligant à contribuer aux fortifications (15 février). — Fol. 56 v°. Versement de 1340 francs pour la construction du fort de Saint Claude : 800 francs provenant des prises des fourniers, 540 francs fournis par Denis de Bâle et ses associés, comme acompte de ce qu'ils doivent pour la gabelle des marchandises de leur conduite (20 février). — Fol. 57. Nouvelles difficultés soulevées par le Chapitre pour la contribution aux fortifications. Les lettres de l'Empereur ont été écrites sans que les raisons des chanoines aient été entendues (21 février). — Fol. 59. Avis de l'arrivée ce jour même du duc de Lorraine, communiqué par le colonel Vernier. Quatre gouverneurs vont à cheval au devant

de lui, précédés de quatre sergents à cheval avec manteaux rouges et d'autant de citoyens à cheval qu'on pourra rencontrer.—50 citoyens en armes seront placés à la porte de la ville. « Pour éviter tous inconveniens », on ne tirera pas. — Le duc sera laissé libre du choix de son logement d'autant que M. de Chevannay, co-gouverneur, a assuré que, depuis quelque temps, les officiers du duc avaient fait choix de sa maison, y apportant meubles et tapisseries. On lui fait savoir que du reste il ne peut être mieux logé que dans la Grande Rue, où se trouvent quatre logis principaux entre lesquels il peut choisir : ceux de M. de Saône, M. de Vellecley, M. de Chevannay, M. Pétremand. — On offrira au duc de donner le mot du guet. - Présent fait au duc d'un chariot chargé de deux ou trois muids de bon vin blanc et clairet, de deux douzaines de flambeaux de cire pure et de six chevaux chargés d'avoine. — Pendant le séjour du duc trois escadres seront commandées pour faire la garde de jour et de nuit (27 février). — Fol. 60. Versement de 500 francs pour la construction du fort de Saint Claude (28 février).—Fol. 62. Grâce accordée à trois criminels à la demande du duc de Lorraine (3 mars). — Fol. 64 v°. Lettres du marquis d'Aytona, gouverneur des Pays Bas et du Comté de Bourgogne, et du magistrat de la ville de Gray, au sujet de la conduite et transmarchement des marchandises allant d'Italie en Flandre et de Flandre et Italie, et spécialement de celles des srs Gruns de Soleure. Ces derniers ont des chariots à la porte chargés de marchandises qu'ils désirent seulement transmarcher par la cité pour passer outre, sans s'arrêter. — Opposition faite à leur entrée par Denis de Bale et ses associés, en vertu de leur privilège. — Décision des gouverneurs ordonnant de laisser passer ces chariots sans être déchargés, en payant le droit ordinaire (5 mars). — Fol. 66 v°. Départ du duc de Lorraine ; il envoie remercier les gouverneurs et leur demander, au cas où ultérieurement il aurait encore besoin de passer sur leur territoire, de n'y mettre aucun obstacle. — Quatre gouverneurs sont désignés pour le reconduire.—Fol. 67. Intercession du duc de Lorraine en faveur de Bernard Prost, inculpé d'homicide ; quand celui ci aura obtenu des lettres de grâce de l'Empereur et fait satisfaction à la partie lésée, on lui fera grâce, — Requête de Daniel Clerc, orfèvre, demandant l'autorisation de dresser une « blanque , pour la foire de l'Ascension prochaine, d'une certaine quantité de vaisselle d'argent qu'il avait par devers lui, — L'autorisation est accordée ; deux gouverneurs avec le secrétaire contrôleront l'opération (8 mars), — Fol. 67 v°. Lettres du commissaire impérial «Chauffembourg » présentées par le colonel de Méry, pour demander une contribution ; on fera la même réponse que précédemment. - Fol. 68. Présent de quatre brocs de vin au colonel de Méry (9 mars). — Fol. 70 v°. Visite et présent à la princesse de Phalsbourg. — Expulsion de la cité de deux filles impudiques (13 mars). — Fol. 73. Arrivée d'un messager porteur de lettres du duc de Lorraine, annonçant la défaite et déroute complète de l'armée du marquis de Baden et du duc de Lorraine qui était en Alsace. — Fol. 74 v°. Prières de quarante heures aux Cordeliers ; deux gouverneurs seront en prières d'heure en heure (16 mars). — Fol. 76 v°. Lettres au marquis d'Aytona en Flandre, au sujet du secours qui serait nécessaire à la cité en cas de guerre (19 mars). — Fol. 77. Envoi de deux gouverneurs à Dole vers l'Archevêque et le Parlement pour leur remontrer le péril imminent de la cité et savoir si, en cas de nécessité, ils fourniraient le secours nécessaire conformément au traité de 1622, fait avec le comte de Champlitte ou s'ils permettraient à la cité de lever à ses frais des soldats (21 mars). - Fol. 81. Rapport des commis envoyés à Dole. On se servira, au cas où l'ennemi entrerait au pays, du secours offert jusqu'à concurrence de 2000 à 3000 soldats, mais celui qui le commandera n'aura ni entrée ni voix délibérative au Conseil (28 mars).